



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-47/10_Fra

20 septembre 2010 #47

La CPI semaine après semaine



Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. L'ouverture du procès, initialement programmée au 14 juillet 2010, a été reportée.

Décisions adoptées entre le 13 et le 17 septembre 2010

Affaire Bemba

Decision on the "Prosecution Application for Leave to Submit in Writing Prior-Recorded Testimonies by CAR-OTP-WWWW-0032, CAR-OTP-WWWW-0080, and CAR-OTP-WWWW-0108"

Rendue par la Chambre de première instance III, le 16 septembre 2010

Order on the filing of a public redacted version of and reclassifying annexes to "The Registrar's transmission of the observations of the Central African Republic pursuant to the Appeals Chamber's «Decision on the Central African Republic's request for an extension of the time limit» (ICC-01/05-01/08-878) dated 8 September 2010"

Rendue par la Chambre d'appel le 16 septembre 2010



Jean-Pierre Bemba Gombo ©
ICC-CPI/Ed Oudenaarden

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour, tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 13 et le 17 septembre 2010

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Decision on the "Prosecution's Application Concerning Disclosure by the Defence Pursuant to Rules 78 and 79(4) "

Rendue par la Chambre de première instance II, le 14 septembre 2010



Katanga et Ngudjolo Chui © ICC-CPI/Michael Kooren
www.icc-cpi.int

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (Ahmad Harun) et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (Ali Kushayb)* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Janus (Jerbo)*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges doit commencer le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 13 et le 17 septembre 2010

Affaire Al Bashir

Decision on the "OPCD Request for authorization to submit observations concerning Guardian Article dated 15 July 2010"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 13 septembre 2010



Omar Al Bashir ©UN Photo / Stuart Price

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne YouTube](#).

Evénements

Journée portes ouvertes, un succès : plus de 500 visiteurs à la CPI

Plus de cinq cents personnes ont visité la Cour pénale internationale (CPI) le dimanche 19 septembre, jour où elle a ouvert ses portes dans le cadre de la Journée internationale organisée par la municipalité de La Haye. Le stand d'information tenu par la CPI au sein du marché international (à l'Hôtel de ville) a également attiré près de trois cents personnes. La Journée internationale de la Haye, organisée par la Municipalité de La Haye, a donné l'occasion au public de mieux connaître le fonctionnement et les buts des institutions internationales et non gouvernementales présentes dans la ville.

Le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song a déclaré : « Nous sommes ravis d'avoir reçu autant de visiteurs à la Cour pénale internationale et d'avoir partagé des informations sur la mission de la Cour de lutte contre l'impunité pour les crimes atroces commis à l'encontre d'enfants innocents, de femmes et d'hommes.

En ouvrant nos portes à l'occasion de la Journée internationale de La Haye, nous avons pu toucher le public de La Haye et faire connaître et comprendre la Cour et ses activités. Le soutien du public est essentiel à la CPI et pour son personnel et nous espérons que les visiteurs partageront leur connaissance de la Cour pour générer autour d'eux un intérêt accru dans le mandat la Cour ».

Au siège de la CPI, le public était invité à participer à une visite guidée couvrant plusieurs des facettes de cette unique cour pénale internationale permanente. Au cours d'une visite guidée interactive d'une durée d'une heure, les représentants de la Cour ont présenté, en anglais, au public de façon très compréhensible, différentes responsabilités de la Cour. Grâce à différents supports vidéo et photographiques, les visiteurs ont pu mieux comprendre :



Le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, au stand de la CPI à l'hôtel de ville © ICC-CPI

- La CPI et son mandat, sa structure, ses juges, ses Etats parties et ses bâtiments ;
- Les enquêtes et la façon dont elles sont conduites par le Bureau du Procureur ;
- Le quartier pénitentiaire et les droits des suspects ;
- La salle d’audience, telle que vue depuis la galerie du public ;
- Les activités de sensibilisation de la Cour avec les communautés affectées par les crimes sur lesquels la Cour enquête ; et
- Des informations relatives au recrutement à la CPI, aux stages et au programme de professionnels invités.



Des visiteurs observant la salle d’audience lors de la visite guidée de la CPI © ICC-CPI

Le public qui a visité la CPI était composé d’hommes, de femmes et d’enfants de tous âges et de toutes nationalités, notamment des Néerlandais et des membres de la communauté internationale de La Haye.

A l’Hôtel de ville, la CPI, aux côtés d’une vingtaine d’autres organisations internationales œuvrant dans les domaines de paix, de justice ou de sécurité, a participé au Marché international. Près de trois cents personnes ont pu recevoir des brochures d’information et discuter avec des représentants de la Cour.

Calendrier

SEPTEMBRE 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			
OCTOBRE 2010						
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
		Conférence régionale sur la CPI à Doha (Qatar), organisée par l’Etat du Qatar et la Ligue des Etats arabes en coopération avec la CPI.				
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
Evénements futurs						
22 novembre 2010 : Date fixée pour l’ouverture de l’audience de confirmation des charges dans l’affaire <i>Le Procureur c. Abdallah Banda Abkaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo)</i> .						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.